

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921 30 juillet 2015

SOMMAIRE

GIP II Palma Luxco II S.à r.l 92204	Lex Holdings (Luxembourg), S.à r.l 92186
Hansteen Rodenbach S.à r.l 92181	Linc S.A 92186
Hansteen Tegel S.à r.l 92181	LSREF3 Lucus Investments S.à r.l 92183
Health for Life Capital S.C.A 92181	Mikassa Invest 92187
Hermalux S.à r.l 92203	Nbim Karl Lbg2 S.à r.l 92180
HICL Infrastructure 1 S.à r.l 92204	NC ² Luxembourg S.à r.l 92187
HICL Infrastructure 2 S.à r.l 92195	Northern Beach S.A 92208
Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II 92180	Olema Partners Luxembourg S.à r.l 92208
Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l.	PAMM Consulting 92208
	Pohl Constructions S.A 92208
H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l 92195	Point-Biz S.A
Horizon Investissements S.à r.l 92195	Pranil S.A
HT Holding Luxembourg S.A 92194	Romford Luxembourg Holding S.à r.l 92175
Huol Investment Group 92194	RREI FrenchCo S.à r.l
Ibisland S.A	RREI Holding S.A 92204
Icarus Shipping S.A 92182	Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS 92179
Imlay Investments S.A 92183	Sciliar S.A 92180
Infrastructure Debt Investments I S.A 92181	Ship 2 S.à r.l 92207
International Assets Finance S.à r. l 92182	
Ivy Luxco II S.à r.l 92182	
Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A 92204	



Vintage 2015 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.968,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, zone d'Activités Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 197.193.

STATUTES

In the year two thousand fifteen on the twenty-second day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

1) Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.Sp., a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, formed as a société en commandite spéciale under Luxembourg law, having its registered office at 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 195.869,

represented by Vintage 2015 GP S.à r.l. in its capacity as general partner represented by Me Jean-Thomas Pradillon, avocat, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 May 2015 which shall be registered together with the present deed

2) Vintage 2015 GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law, having its registered office at 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 196.088.

represented by Me Jean-Thomas Pradillon, avocat, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 May 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, Vintage 2015 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Vintage 2015 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation and in particular the law of 10 th August 1915 on commercial companies and the law of 22 nd March 2004 on securitisation.
- Art. 2. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22 nd March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition or assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation any kind of securities, including shares, loans, real estate and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets"). The Company may issue any kind of securities including shares or notes whose value and/or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation"). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22 nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are strictly limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on



behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as describe herein and as may be further described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets), (ii) the acquisition or assumptions of risks by way of granting loans to Luxembourg or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand nine hundred and sixty-eight United States Dollars (USD 14,968) divided into fourteen thousand nine hundred and sixty-seven (14,967) A shares and one (1) B share each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.



In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.



Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority (ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audit of the Company's affairs will be carried out by an independent auditor in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law. The auditor is appointed by the Board of Managers. Any auditor so appointed may be removed with or without cause.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance shall be distributed to the shareholders, to the fullest extent permitted by law, upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the following provisions:

- a) firstly, an amount equal to one hundred one per cent of the par value of each B share shall be paid to each holder of B shares; and
- b) secondly, the remaining proceeds shall be distributed to the holders of A shares provided that the proceeds so received by the Company represent dividends, interest and/or capital arising from the Company's underlying investments.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution, the board of managers shall propose that distributable funds be distributed to the shareholders in accordance with the relevant provisions of these articles of incorporation to the fullest extent permitted by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with article 46 (14) of the Luxembourg act dated 4 December 1967 on income tax (the "Income Tax Law 1967"), to the investors, including the shareholders, and any other creditors in the Company regardless of the actual date of payment or the accounting of such profits into a reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.



Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number and	Payment
	Class of shares	Per share
Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.Sp., prenamed	14,967 A Shares	USD 14,967
Vintage 2015 GP S.à r.l., prenamed	1 B Share	USD 1
Total	14,967 A Shares	USD 14,968
	1 B Share	

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fourteen thousand nine hundred and sixty-eight United States Dollars (USD 14,968) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:
- Mr Hakim Bendriss, Executive Director of DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., born in Gien (France) on 27 August 1974, with professional address at 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg;
- Ms Nicole Ramroop, Director of DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., born in Trinidad and Tobago on 24 September 1978, with professional address at 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg;
- Ms Catherine Crowley, Director, born in South Bend (Indiana) on 14 December 1953, with personal address at 70 East 96 th Street, Apartment 5B, New York, New York 10128, United States of America.

Special disposition

The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2015.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deux mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.SP., une société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé, constituée sous la forme de société en commandite spéciale en droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195.869, représentée par Vintage 2015 GP S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité-gérant

représentée par Me Jean-Thomas Pradillon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2015, qui sera enregistrée avec le présent acte.

Et

2) Vintage 2015 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196.088,

représentée par Me Jean-Thomas Pradillon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2015, qui sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès qualité, ont requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, Vintage 2015 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:



Art. 1 er. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vintage 2015 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable et en particulier la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"), par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes, de risques liés à des créances, à d'autres biens de toute nature (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres, y compris actions, de prêts, de biens immobiliers et autres biens) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières y compris des actions et des obligations dont la valeur et/ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun, une «Titrisation»). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition ou la prise en charge des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel actif sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas ou des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, conversion, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) (tel que décrit dans les présents Statuts et tel que décrit par ailleurs dans les conditions générales des valeurs mobilières concernées) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur (y compris des biens immobiliers), (ii) l'acquisition ou la détention de risques au moyen de prêts accordés à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i),(ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution où la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.



La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée ou nécessaire à la réalisation de son objet qui la facilite.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille neuf cent soixante-huit dollars américains (\$14.968) divisé en quatorze mille neuf cent soixante-sept (14.967) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B, avec une valeur nominale de un dollar américain (\$1) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.
 - Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procèsverbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés



a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un gérant ou, dans le cas de différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ciaprès). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.



- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise conformément au chapitre 4 de la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises est nommé par le Conseil de Gérance. Tout réviseur ainsi nommé peut être révoqué ad nutum.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Dans la mesure où c'est permis par la loi, le solde devra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions suivantes:

- a) premièrement, un montant égal à cent un pourcent de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B sera versé à chaque associé de classe B; et
- b) deuxièmement, le solde restant sera distribué aux associés de la classe A, à condition que le solde ainsi reçu par la Société représente les dividendes, intérêts et/ou capital provenant des investissements sous-jacents de la Société.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution au niveau de la Société, le conseil de gérance devra proposer que les fonds distribuables, soient distribués aux associés conformément aux dispositions des présents statuts, dans la mesure où c'est permis par la loi.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les bénéfices accumulés par la Société entraineront un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé comme déductible conformément à l'article 46 (14) de la Loi de l'Impôt sur le Revenu du 4 décembre 1967("Loi sur le revenu 1967") envers les investisseurs, y inclus les associés, et tout autre créancier de la Société, indépendamment de la date réelle de paiement des dividendes provenant des bénéfices dans un compte de réserve.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se réfèreront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé le nombre de parts sociales telles qu'indiquées à côté de son nom:

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales	Paiement par part sociale
Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.Sp., prénommée	1	\$ 14.967 \$ 1
Total	14.967 parts sociales de classe A 1 part sociale de classe B	\$ 14.968

Preuve du paiement du prix de souscription de quatorze mille neuf cent soixante-huit dollars américains (\$14.968) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.800.- €.



Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:
- Monsieur Hakim Bendriss, directeur exécutif de DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., né le 27 août 1974 à Gien, France, domicilié professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Madame Nicole Ramroop, directeur exécutif de DMS Offshore Investment Services (Europe) S.à r.l., née le 24 septembre 1978 à Trinidad et Tobago, domiciliée professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; et
- Madame Catherine Crowley, directeur, née le 14 décembre 1953 à South Bend (Indiana), domiciliée au 70 East 96 th Street, Apartment IB, New York 10128, Etats-Unis d'Amérique.

Disposition Spéciale

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: J.-T. PRADILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16177. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015081992/542.

(150092784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "UNIT INVESTMENTS S.A., SPF", a société anonyme, with registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 30.253, incorporated pursuant to a notarial deed on 15 th March 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 215 of 7 th August 1989 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 th March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1066 of 4 th May 2013.

The meeting was opened at 2.45 p.m. with Mrs Anne-Lies VAN DEN EECKHAUT, private employee, L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Isabelle BASTIN, private employee, L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifteen million US Dollar (USD 15,000,000.-) so as to bring it from its present amount of twenty-six million nine hundred seventy-six thousand US Dollar (USD 26,976,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-six thousand nine hundred seventy-six US



Dollar (USD 26,976.-) each, up to the amount of forty-one million nine hundred seventy-six thousand US Dollar (USD 41,976,000.-) by increase of the par value per share from twenty-six thousand nine hundred seventy-six US Dollar (USD 26,976.-) to forty-one thousand nine hundred seventy-six US Dollar (USD 41,976.-);

- 2. Subscription and payment of fifteen million US Dollar (USD 15,000,000.-) by contribution in kind;
- 3. Power granted to the board of directors to update the register of the shareholders;
- 4. Amendment of articles 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above-mentioned resolutions;
- 5. Miscellaneous.
- II. That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of fifteen million US Dollar (USD 15,000,000.-) so as to bring it from its present amount of twenty-six million nine hundred seventy-six thousand US Dollar (USD 26,976,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-six thousand nine hundred seventy-six US Dollar (USD 26,976.-) each, up to the amount of forty-one million nine hundred seventy-six thousand US Dollar (USD 41,976,000.-) without issuing new shares but by increase of the par value per share from twenty-six thousand nine hundred seventy-six US Dollar (USD 26,976.-) to forty-one thousand nine hundred seventy-six US Dollar (USD 41,976.-).

Subscription and payment:

The increase of share capital is subscribed and paid in as follows:

- Ala Settlement, with registered office in PO Box 450, Durell House, 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, here represented by Isabelle Bastin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on May 18, 2015,

for an amount of four million five hundred thousand US Dollars (USD 4,500,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company;

- Ceyla Settlement, with registered office in PO Box 450, Durell House 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

here represented by Isabelle Bastin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on May 18, 2015,

for an amount of four million five hundred thousand US Dollars (USD 4,500,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company;

- Alin Settlement, with registered office in PO Box 450, Durell House 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, here represented by Isabelle Bastin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on May 18, 2015,

for an amount of four million five hundred thousand US Dollars (USD 4,500,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company;

- UA Settlement, with registered office in PO Box 450, Durell House 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, here represented by Isabelle Bastin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on May 18, 2015,

for an amount of one million five hundred thousand US Dollars (USD 1,500,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of fifteen million US Dollar (USD 15,000,000.00) is fully paid up through contributions in kind consisting of the conversion of claims owned by the aforesaid shareholders against the Company.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Law of 10 th August 1915, as amended, the contribution in kind described above has been the subject of a report dated 21 May 2015 by VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., independent auditor, with registered office in L-8041 Strassen, 80, rue des Romains. The said report, after having been



signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the notary, remains attached to this deed to be registered therewith.

The value of these claims is recognized in the said report, which shows that they are certain, liquid and due, and concludes as follows:

"Conclusion

The remuneration in counterpart of the contribution in kind is only determined based on the value of the bare ownership of the existing shares. The value of the usufruct of the existing shares has not been taken into account.

Based on our review performed, taking into account our remark mentioned in above paragraph, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares after the capital increase in which no new shares are created but the nominal value of the existing shares is increased from 26.976 USD per share to 41.976 USD per share, representing a capital amount to 15.000.000 USD."

Second resolution:

The general meeting resolves to grant power to the board of directors of the Company to update the register of the shareholders.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

"Art. 5. Share capital. (first paragraph). The issued share capital is set at forty-one million nine hundred seventy-six thousand US Dollar (USD 41,976,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares (the "Shares") with a nominal value of forty-one thousand nine hundred seventy-six US Dollar (USD 41,976.-) each."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «UNIT INVESTMENTS S.A., SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.253, constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 7 août 1989 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1066 du 4 mai 2013.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies VAN DEN EECKHAUT, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions neuf cent soixante-seize mille dollars américains (USD 26.976.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 26.976,-) chacune à un montant de quarante-et-un millions neuf cent soixante-seize mille dollars américains (USD 41.976.000,-) par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 26.976,-) à quarante-et-un mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 41.976,-);
 - 2. Souscription et libération de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) par apport en nature;
 - 3. Pouvoir conféré au conseil d'administration afin de mettre à jour le registre des actionnaires;



- 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de considérer les prédites modifications;
- 5 Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions neuf cent soixante-seize mille dollars américains (USD 26.976.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 26.976,-) chacune à un montant de quarante-et-un millions neuf cent soixante-seize mille dollars américains (USD 41.976.000,-) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 41.976,-).

Souscription et libération:

L'augmentation de capital est souscrite et libérée comme suit:

- Ala Settlement, ayant son siège social à PO Box 450, Durell House, 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2015,

pour un montant total de quatre millions cinq cent mille de dollars américains (USD 4.500.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société;

- Ceylan Settlement, ayant son siège social à PO Box 450, Durell House 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2015,

pour un montant total de quatre millions cinq cent mille de dollars américains (USD 4.500.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société;

- Alin Settlement, ayant son siège social à PO Box 450, Durell House 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2015,

pour un montant total de quatre millions cinq cent mille de dollars américains (USD 4.500.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société;

- UA Settlement, ayant son siège social à PO Box 450, Durell House 28, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2015,

pour un montant total d'un million cinq cent mille de dollars américains (USD 1.500.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Le montant de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) est intégralement libéré par des apports en nature consistant en la conversion de créances détenues par les prédites actionnaires contre la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 21 mai 2015 par VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains. Ledit rapport, après signature ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur desdites créances est constatée par ledit rapport, dont il ressort par ailleurs qu'elles sont certaines, liquides et exigibles, et qui conclut comme suit:

«Conclusion



The remuneration in counterpart of the contribution in kind is only determined based on the value of the bare ownership of the existing shares. The value of the usufruct of the existing shares has not been taken into account.

Based on our review performed, taking into account our remark mentioned in above paragraph, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares after the capital increase in which no new shares are created but the nominal value of the existing shares is increased from 26.976 USD per share to 41.976 USD per share, representing a capital amount to 15.000.000 USD.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de conférer le pouvoir au conseil d'administration afin de mettre à jour le registre des actionnaires.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (premier paragraphe).** Le capital social émis est fixé à quarante-et-un millions neuf cent soixante-seize mille dollars américains (USD 41.976.000,-) divisé en mille (1.000) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de quarante-et-un mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 41.976,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, C. GESCHWIND, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 mai 2015. 1LAC/2015/16581. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081977/219.

(150093879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 55.005.285,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1- Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31 st , 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;
- 2- Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30 th , 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland;
- 3- Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7^{th} , 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland; and
- 4- Burlington Loan Management Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 470093, having its registered office at Pinnacle 2, Eastpoint Business Park, Dublin 3, Irland.

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four proxies established on May 21 and May 22, 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:



- I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Romford Luxembourg Holding S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 117406, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, then residing in Luxembourg, on June 14 th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1635 of August 29 th, 2006, and amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg on November 13 th, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3975 of December 23 rd, 2014.
- II. The Company's share capital is set at thirty-two million three hundred and ninety-seven thousand three hundred and ninety-three British Pounds (£ 32,397,393.-) represented by one million five hundred and twenty-four thousand five hundred and eighty three (1,524,583) A Shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each and three hundred and eighty-one thousand one hundred and forty-six (381,146) B Shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each.
- III. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million six hundred and seven thousand eight hundred and ninety-two British Pounds (£ 22,607,892.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two million three hundred and ninety-seven thousand three hundred and ninety-three British Pounds (£32,397,393.-) to fifty-five million five thousand two hundred and eighty-five British Pounds (£ 55,005,285.-) by creation and issue of one million sixty-three thousand nine hundred and one (1,063,901) new A Shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing A Shares, and two hundred and sixty-five thousand nine hundred and seventy-five (265,975) new B Shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing B Shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Joseph Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to (i) three hundred and fifty-four thousand six hundred and thirty-four (354,634) new A Shares and to (ii) eighty-eight thousand six hundred and fifty-eight (88,658) new B Shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of seven million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-four British Pounds (£7,535,964.-) by contribution in kind. The new shares will be paid up in full settlement of the unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "First Contribution") in the total amount of seven million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-nine British Pounds and eighty-eight Pence (£7,535,969.88), owed by the Company to Mr. Joseph Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the First Contribution dated May 22 $^{\rm nd}$, 2015, as well as from a declaration of the contributor of the First Contribution dated May 22 $^{\rm nd}$, 2015.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of five British Pounds and eighty-eight Pence (£ 5.88) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Thereupon, Mr. Peter Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to (i) three hundred and fifty-four thousand six hundred and thirty-three (354,633) new A Shares and to (ii) eighty-eight thousand six hundred and fifty-nine (88,659) new B Shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of seven million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-four British Pounds (£ 7,535,964.-) by contribution in kind. The new shares will be paid up in full settlement of the unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Second Contribution") in the total amount of seven million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-nine British Pounds and eighty-nine Pence (£ 7,535,969.89), owed by the Company to Mr. Peter Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the Second Contribution dated May 22^{nd} , 2015, as well as from a declaration of the contributor of the Second Contribution dated May 22^{nd} , 2015.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of five British Pounds and eighty-nine Pence (£ 5.89) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Thereupon, Mr. Michael Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to (i) three hundred and fifty-four thousand six hundred and thirty-four (354,634) new A Shares and to (ii) eighty-eight thousand six hundred and fifty-eight (88,658) new B Shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of seven million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-four British Pounds (£7,535,964.-) by contribution in kind. The new shares will be paid up in full settlement of the unquestionable and immediately payable debt ("Third Contribution") in the total amount of seven million five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-nine British Pounds and eighty-eight Pence (£7,535,969.88), owed by the Company to Mr. Michael Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the Third Contribution dated May 22 $^{\rm nd}$, 2015, as well as from a declaration of the contributor of the Third Contribution dated May 22 $^{\rm nd}$, 2015.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of five British Pounds and eighty-eight Pence (£ 5.88) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.



Effective implementation of the contribution

Mr. Joseph Cosgrave, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the First Contribution and is fully authorized to contribute if to the Company;
- the transfer of the First Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the First Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr. Peter Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the Second Contribution and is fully authorized to contribute it to the Company;
- the transfer of the Second Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Second Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr. Michael Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the Third Contribution and is fully authorized to contribute it to the Company;
- the transfer of the Third Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Third Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
- IV. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at fifty-five million five thousand two hundred and eighty-five British Pounds (£ 55,005,285.-) represented by two million five hundred eighty-eight thousand four hundred and eighty five (2,588,484) A shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each (the "A Shares") and six hundred and forty-seven thousand one hundred and twenty-one (647,121) B shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each (the "B Shares" together with A Shares, the "shares").

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of £ 22,607,909.64 is valued at EUR 31,943,451.39.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand six hundred Euro (EUR 6.600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
 - 3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande,
- 4- Burlington Loan Management Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée et existante selon les lois d'Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 470093 ayant son siège social au Pinnacle 2, Eastpoint Business Park, Dublin 3, Irlande.

ici représentés par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 21 et 22 mai 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Romford Luxembourg Holding S.à r.l." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220



Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117406, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, alors résidant à Luxembourg, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 29 août 2006 et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3975 du 23 décembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize Livres Sterling (£ 32.397.393,-) représenté par un million cinq cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (1.524.583) Parts Sociales A de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune et trois cent quatre-vingt-un mille cent quarante-six (381.146) Parts Sociales B de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-deux millions six cent sept mille huit cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (£ 22.607.892,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize Livres Sterling (£32.397.393,-) à cinquante-cinq millions cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (£ 55.005.285,-) par la création et l'émission de un million soixante trois mille neuf cent une (1.063.901) nouvelles Parts Sociales A, d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales A existantes, et deux cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-quinze (265.975) nouvelles Parts Sociales B, d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à (i) trois cent cinquante-quatre mille six cent trente-quatre (354.634) nouvelles Parts Sociales A et à (ii) quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-huit (88.658) nouvelles Parts Sociales B et les libérer intégralement pour un montant de sept millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatre Livres Sterling (£7.535.964,-) par un apport en nature. Les nouvelles parts sociales seront entièrement libérées par une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le «Premier Apport») d'un montant total de sept millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (£7.535.969,88) détenue par M. Joseph Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Premier Apport datée du 22 mai 2015 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur du Premier Apport datée du 22 mai 2015.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de cinq Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (£ 5,88) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Sur ce, M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à (i) trois cent cinquante-quatre mille six cent trente-trois (354.633) nouvelles Parts Sociales A et à (ii) quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-neuf (88.659) nouvelles Parts Sociales B et les libérer intégralement pour un montant de sept millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatre Livres Sterling (£7.535.964,-) par un apport en nature. Les nouvelles parts sociales seront entièrement libérées par une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le «Deuxième Apport») d'un montant total de sept millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-neuf Pence (£7.535.969,89) détenue par M. Peter Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Deuxième Apport datée du 22 mai 2015 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur du Deuxième Apport datée du 22 mai 2015.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de cinq Livres Sterling et quatre-vingt-neuf Pence (£ 5,89) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social

Sur ce, M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à (i) trois cent cinquante-quatre mille six cent trente-quatre (354.634) nouvelles Parts Sociales A et à (ii) quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-huit (88.658) nouvelles Parts Sociales B et les libérer intégralement pour un montant de sept millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quatre Livres Sterling (£7.535.964,-) par un apport en nature. Les nouvelles parts sociales seront entièrement libérées par une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le «Troisième Apport») d'un montant total de sept millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (£7.535.969,88) détenue par M. Michael Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Troisième Apport datée du 22 mai 2015 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur du Troisième Apport datée du 22 mai 2015.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de cinq Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (£ 5,88) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Réalisation effective de l'apport

- M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:
- Il est le plein propriétaire du Premier Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
- Le transfert du Premier Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Premier Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.



- M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:
- Il est le plein propriétaire du Deuxième Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
- Le transfert du Deuxième Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Deuxième Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
 - M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:
 - Il est le plein propriétaire du Troisième Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
 - Le transfert du Troisième Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Troisième Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- IV. Suite aux résolutions susmentionnées, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (£ 55.005.285,-) représenté par deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre (2.588.484) parts sociales A de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune (les «Parts Sociales A») et six cent quarante-sept mille cent vingt et une (647.121) parts sociales B de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune (les «Parts Sociales B», ensemble avec les Parts Sociales A, les «parts sociales»).

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de £ 22.607.909,64,- est évalué à EUR 31.943.451,39.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cents Euros (EUR 6.600.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015082693/228.

(150094617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.002.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RURAL IMPULSE FUND S.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015082696/12.

(150094382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.



Nbim Karl Lbg2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

Manager / Manager

Référence de publication: 2015082578/11.

(150095000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Sciliar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.339.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la société a pris le résolution suivante:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015082752/12.

(150095028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.488.

Avec effet au 15 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015084033/16.

(150096587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.511.

Avec effet au 15 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl II

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015084034/16.

(150096522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.



Hansteen Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 509.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Rodenbach S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015084027/11.

(150096271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 747.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Tegel S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015084028/11.

(150096284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Health for Life Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.558.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 3 juin 2015

En date du 3 juin 2015, l'Assemblée Générale a décidé:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Health for Life Capital S.C.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015084031/15.

(150096152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Infrastructure Debt Investments I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.019.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mai 2015 qu'il a été décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et enregistré sous le numéro B 65477, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 03 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015084059/18.

(150096399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.200.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Les comptes annuels pour la période du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015084061/11.

(150096910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.204.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ivy Luxco II Sarl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015084064/11.

(150096740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Ibisland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.177.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions circulaires du conseil d'administration du 22 mai 2015 que

BDO Tax & Accounting

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 147571

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société IBISLAND S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015084065/17.

(150096494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Icarus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.172.

A compter du 1 ^{er} juin 2015, l'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur délégué, Monsieur Hans DANES, est 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084067/10.

(150096388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Imlay Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 168.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015084057/10.

(150096611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.532.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 188.690.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,448,125.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 188002 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 May 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., registered with the RCS under number B 188002, with a share capital of EUR 2.268.250, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l. pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 11 July 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 24 July 2014 number 1929 (the "Articles"), which Articles have been amended for the last time on 8 April 2015 by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- 1. The entire issued share capital represented by 18,146 (eighteen thousand one hundred forty-six) shares is held by the Sole Shareholder.
- 2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - 3. The agenda of the meeting is as follows:
- a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 2,268,250.- (two million two hundred sixty-eight thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 2,532,250.- (two million five hundred thirty-two thousand two hundred fifty euro) by the creation and issue of 2,112 (two thousand one hundred twelve) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.
- b) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:



- "Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,532,250.-(two million five hundred thirty-two thousand two hundred fifty euro), represented by 20,258 (twenty thousand two hundred fifty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."; and
- c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro)

so as to raise it from its current amount of EUR 2,268,250.- (two million two hundred sixty-eight thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 2,532,250.- (two million five hundred thirty-two thousand two hundred fifty euro)

by the creation and issue of 2,112 (two thousand one hundred twelve) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder for a total amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro) allocated as follows.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 2,112 (two thousand one hundred twelve) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 2,112 (two thousand one hundred twelve) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 20,258 (twenty thousand two hundred fifty-eight) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

"Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,532,250.- (two million five hundred thirty-two thousand two hundred fifty euro), represented by 20,258 (twenty thousand two hundred fifty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2000)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital



social de EUR 2.448.125,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 188002 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, salariée, ayant son adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 26 mai 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188002, avec un capital social de EUR 2.268.250,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 24 juillet 2014, numéro 1929, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 avril 2015 par un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. La totalité du capital social, représentée par 18.146 (dix-huit mille cent quarante-six) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
- 2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - 3. L'ordre du jour est le suivant:
- a) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 264.000,- (deux cent soixante-quatre mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 2.268.250,- (deux millions deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 2.532.250,- (deux millions cinq cent trente-deux mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 2.112 (deux mille cent douze) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 264.000,- (deux cent soixante-quatre mille euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société;
- b) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:
- « Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social est fixé à EUR 2.532.250,- (deux millions cinq cent trente-deux mille deux cent cinquante euros) représenté par 20.258 (vingt mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;
- c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.
- L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 264.000,- (deux cent soixante quatre mille euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.268.250,- (deux millions deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 2.532.250,- (deux millions cinq cent trente-deux mille deux cent cinquante euros)

par la création et l'émission de 2.112 (deux mille cent douze) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 264.000,- (deux cent soixante quatre mille euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 2.112 (deux mille cent douze) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 264.000,- (deux cent soixante quatre mille euros) qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 2.112 (deux mille cent douze) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 264.000,- (deux cent soixante quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 20.258 (vingt mille deux cent cinquantehuit) parts sociales ordinaires de la Société.



Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.532.250,- (deux millions cinq cent trente-deux mille deux cent cinquante euros) représenté par 20.258 (vingt mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 2000 (deux mille euros)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 mai 2015. 2LAC/2015/11715. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015084138/180.

(150096078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Lex Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.312.

Les comptes annuels pour la période du 26 février 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015084114/11.

(150096341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Linc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 05/06/2015.

Référence de publication: 2015084115/10.

(150096540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.



NC² Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015084189/10.

(150096375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Mikassa Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins. R.C.S. Luxembourg B 197.344.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.,

ONT COMPARU:

1. JOTA INVESTMENTS S.àr.l., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180327,

ici représentée par Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. TINGITINGI PROJECT S.àr.l., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180949,

ici représentée par Maître Juliette MAYER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société anonyme et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I er . - Forme - Dénomination sociale - Objet social - Durée - Siège social

- **Art. 1 er . Forme.** Il est constitué une société anonyme régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après désignée la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après désignée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après désignés les «Statuts»).
 - Art. 2. Dénomination sociale. La Société prend la dénomination de «MIKASSA INVEST».

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la réalisation de prestations de services de conseils économiques dans tous domaines, et notamment dans le secteur immobilier et financier.
- 3.2 La Société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entité quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.3 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et de droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entité, acquérir par achat, échange, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.
- 3.4 La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.
- 3.5 La Société peut emprunter ou collecter des fonds sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de toutes sortes d'instruments de dette (notamment, mais pas exclusivement, des obligations), convertibles ou non, et toute valeur mobilière donnant accès au capital, côtés ou non côtés.



- 3.6 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits, gérer ses investissements (en ce compris en prenant toute mesure la garantissant contre des risques de crédit, de change, de modification taux d'intérêt ou tout autre risque) et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement, pour autant que les opérations réalisées ne constituent pas une activité réglementée du secteur financier à moins qu'elle n'obtienne pour ces dernières toute autorisation préalable.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 5.2 Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique de la Société ou, e cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3 L'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) sont autorisés à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.
- 5.4 Au cas où surviendraient ou seraient sur le point de survenir des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à ce que lesdits événements extraordinaires soient terminés. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. Dans cette hypothèse, la décision de transférer le siège à l'étranger est de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Titre II. - Capital Social - Actions et transfert d'actions

Art. 6. Actions.

- 6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.
- 6.2 Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 7, le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale des actionnaires, tel que prévu par l'Article 23.12.
- 6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 23.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 7. Capital autorisé.

- 7.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) (ci-après désigné le «Capital Autorisé»).
- 7.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de publication des Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et se terminant cinq (5) années après cette publication, à émettre en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Autorisé, un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (dénommées collectivement les «Actions Autorisées»).
- 7.3 Les Actions Autorisées seront souscrites et émises aux conditions fixées par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, plus particulièrement quant aux modalités de souscription et de libération.
- 7.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Autorisées pendant la période visée ci-dessus avec suppression, le cas échéant, du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.
- 7.5 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque mandataire, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée le droit de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Autorisées représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du Capital Autorisé, le présent article devra être modifié en conséquence par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.
- **Art. 8. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.
- **Art. 9. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
- **Art. 10. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 23.11 peut décider de distribuer la prime d'émission.



Art. 11. Droits des actionnaires.

- 11.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.
- 11.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 26.
 - 11.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.
- **Art. 12. Indivisibilité des actions.** Les actions sont indivisibles, de sorte que la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 13. Transfert des actions.

- 13.1 Les actions sont librement transmissibles, sous réserve de l'exercice de son droit de préemption par l'un des actionnaires tel que décrit à l'Article 13.3.
- 13.2 Tout transfert des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi. Tout transfert des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 42 de la Loi.
- 13.3. Les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption dans le cadre de ce qui est dit ci-dessous. En conséquence, préalablement à tout transfert (sous quelque forme que ce soit) des titres de la Société (en ce inclus les actions, les obligations convertibles ou non et autres instruments émis par la Société), chaque actionnaire doit faire bénéficier les autres actionnaires du droit de préemption ci-après défini.
- 13.3.1. Afin de permettre l'exercice du droit de préemption, l'actionnaire souhaitant transférer tout ou partie des titres de la Société, qu'il détient ou se trouverait à détenir (ci-après le «Cédant»), devra le notifier aux autres actionnaires (ci-après les «Bénéficiaires»), cette notification étant ci-après désignée la «Notification de Cession».
 - La Notification de Cession devra contenir les indications suivantes:
 - (i) une identification complète du bénéficiaire du transfert envisagé;
 - (ii) le nombre et la nature des titres dont le Cédant envisage le transfert (ci-après les «Titres Concernés»);
 - (iii) le prix offert par Titres Concernés;
 - (iv) les liens juridiques et/ou financiers éventuels existant entre le Cédant et le bénéficiaire du transfert;
 - (v) les conditions de paiement;
- (vi) la copie de l'offre ferme (mais le cas échéant conditionnelle pour autant que les conditions soient objectives) et de bonne foi au bénéficiaire du transfert envisagé;
- (vii) en cas d'échange de titres, le rapport du commissaire aux apports, à la fusion ou à la scission sur l'opération concernée ou à défaut d'un tel rapport et d'un accord préalable entre les Cédants et les Bénéficiaires, le rapport d'une banque d'affaires de premier rang validant la valeur des titres remis en échange.
- La Notification de Cession vaut offre irrévocable de céder aux Bénéficiaires les Titres Concernés et ce aux conditions qu'elle indique, à l'exclusion de toute autre.
- 13.3.2. A compter de la Notification de Cession, chaque Bénéficiaire, disposera d'un délai de trente (30) jours pour adresser au Cédant une notification de sa décision d'acquérir tout ou partie des Titres Concernés aux prix et conditions de la Notification de Cession (cette notification étant ci-après désignée la «Notification d'Achat»), étant entendu que si le Cédant n'a pas préalablement prévenu les actionnaires de son intention de céder tout ou partie de ses titres au moins soixante (60) jours avant la date de Notification d'Achat, le délai de trente (30) jours ci-dessus sera porté à quatre-vingt-dix (90) jours.

Si plusieurs Bénéficiaires ont exercé leur droit de préférence sur un nombre de titres excédant au total le nombre de Titres Concernés, chacun des Bénéficiaires ayant exercé son droit de préférence acquerra dans la limite de sa demande un nombre de Titres Concernés au prorata de sa propre participation dans le capital dilué de la Société, étant entendu que la notion de «capital dilué» désigne le capital théorique de la Société, calculé en prenant le capital social déjà émis et celui qui résulterait de l'exercice, la conversion et autres opérations similaires, de tous titres et valeurs mobilières émis par la Société, par rapport au nombre total de titres détenus par les Bénéficiaires qui auront exercé leur droit de préférence et dans la limite de sa demande, sauf accord particulier sur une autre répartition entre les Bénéficiaires ayant exercé leur droit de préférence. En cas de rompus, le ou les Titres Concernés seront attribués d'office au Bénéficiaire qui aura demandé le plus grand nombre de Titres Concernés ou, en cas d'égalité, qui détiendra le plus grand nombre de Titres, ou en cas de nouvelle égalité, à celui qui aura adressé en premier sa Notification d'Achat.

- 13.3.3. L'exercice du droit de préemption devra porter in fine sur la totalité des Titres Concernés; à défaut, les Bénéficiaires seront réputés avoir renoncé à l'exercice de leur droit de préemption et le Cédant pourra réaliser la cession projetée dans un délai de trente (30) jours de l'expiration du délai d'exercice du droit de préemption stipulé au
 - 13.3.2. ci-dessus, aux prix et conditions notifiés et au profit du Cessionnaire indiqué dans la Notification de Cession.
- 13.3.4. La Notification d'Achat vaut acceptation de l'offre de vente résultant de la Notification de Cession, les dispositions du présent article
- 13.3 ayant dès à présent les mêmes effets qu'une promesse de vente consentie par le Cédant à chacun des Bénéficiaires. Tout Bénéficiaire adressant une copie de la Notification d'Achat au Cédant devra en adresser une copie aux autres Bénéficiaires.



Si le droit de préemption trouve ainsi à s'appliquer, la cession des Titres Concernés devra alors intervenir dans les quinze (15) jours de l'expiration du délai d'exercice du droit de préemption de trente (30) jours ci-dessus, aux prix et conditions de la Notification de Cession, contre remise de tous documents permettant de rendre le transfert opposable à la Société et aux tiers.

- 13.3.5. Dans le cas de défaut d'exercice par les Bénéficiaires du droit de préemption dans les conditions et délais cidessus et si le Cédant n'a pas réalisé le transfert des Titres Concernés dans les conditions stipulées ci-dessus, le Cédant ne pourra plus transférer les Titres Concernés sans reprendre la procédure de Notification de Cession.
- 13.3.6. Si l'opération faisant l'objet de la Notification de Cession n'est pas une vente pure et simple, mais une opération d'apport, échange ou autre, le prix de cession sera égal à l'évaluation des Titres devant être transférés, comme indiqué au 13.3.6 (vii) et sera réputé payable comptant.

Titre III. - Administration

Art. 14. Conseil d'administration ou administrateur unique.

- 14.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (ci-après le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (ci-après désigné l «Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.
- 14.2 Le ou les administrateur(s) peuvent être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.
- 14.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 14.4 Le ou les administrateur(s) ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Le ou les administrateur(s) peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires.
- 14.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateur(s) restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

Art. 15. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

- 15.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.
- 15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.

- 16.1 L'Administrateur Unique, le Conseil d'Administration ou deux administrateurs peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.
- 16.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière peut être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.
- Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 17. Représentation de la Société.

- 17.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou dès lors que la Société comporte une pluralité d'administrateurs, (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou enfin (iii) par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.
- 17.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.
- 17.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.



Art. 18. Réunion du conseil d'administration.

- 18.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent à une réunion du Conseil d'Administration, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.
- 18.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.
- 18.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par un (1) administrateur. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation qui sera en principe au Luxembourg.
- 18.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.
- 18.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.
- 18.6 Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur aux réunions du Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.
- 18.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.
- 18.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaudra à une présence physique à la réunion. Les décisions prises lors de ces réunions seront formalisées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore.
- 18.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.
- 18.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore et conservé au siège social de la Société.
- 18.11 Des extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration ou par un administrateur.
- Art. 19. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société dès lors qu'ils ont respecté les dispositions des Statuts et de la Loi.

Titre IV. - Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes.

- 20.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) années, sauf dans les cas où la loi luxembourgeoise exige que la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).
- 20.2 Dès lors que sa nomination sera requise en vertu de le Loi, le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommé (s) pour une période déterminée parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et devront être dûment agréé (s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
 - 20.3 Les commissaires sont rééligibles.

Titre V. - Assemblées générales

Art. 21. Actionnaire unique ou actionnaires.

- 21.1 Dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.
- 21.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.
- **Art. 22. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux les opérations de la Société.



Art. 23. Assemblées générales des actionnaires.

- 23.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.
- 23.2 L'Administrateur Unique/le Conseil d'Administration est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour de la réunion.
- 23.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.
 - 23.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.
- 23.5 Si toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.
- 23.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.
- 23.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

- 23.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée de chaque actionnaire et permettre que les délibérations soient retransmises de manière ininterrompue et continue.
- 23.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.
 - 23.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.
- 23.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.
- 23.12 Nonobstant les dispositions de l'article 23.11, les décisions pour modifier les Statuts de la Société sont adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.
- 23.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Titre VI. - Exercice social et comptes annuels

Art. 24. Exercice social. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

- 25.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de juin, à quatorze heures, et pour la première fois en 2016. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 25.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société (si obligatoire suivant les critères légaux), au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.
- 25.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au Délégué à la Gestion Journalière.

Art. 26. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

26.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.



- 26.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 26.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 23.11.
- 26.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

Titre VII. - Liquidation et dissolution

Art. 27. Liquidation.

- 27.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.
- 27.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.
- 27.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 26.3.
- **Art. 28. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un quelconque de ses actionnaires.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 29. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs

JOTA INVESTMENTS S.àr.l.

21.000
TINGITINGI PROJECT S.à.r.l.

10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été fournie au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 26 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties comparantes, actionnaires de la Société, réunies en assemblée générale, représentées par leurs Mandataires, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle réunie en vue d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice de l'année 2019:

- 1. Monsieur Jean-Jacques JACOB, administrateur de sociétés, né le 20 mars 1966 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 72, rue Boissière, Paris, F-75116 France;
- 2. Monsieur Zouhair BEN TAMAROUT, gérant de sociétés, né le 26 mai 1969 à Tunis (Tunisie), demeurant au 11, allée Marie-Laurent, F-75020 Paris (France);
- 3. Monsieur Vincent MAYER, administrateur de société, né le 27 janvier 1969 à Haguenau (France), ayant son adresse professionnelle au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Deuxième résolution:

La société MV CONSULTING SERVICES S.àr.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous



le numéro B 113126, est nommée commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Troisième résolution:

Le siège social de la Société est établi au 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la mandataire a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015084177/392.

(150096503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

HT Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour la Société

M. Shaohui ZHANG

Mandataire

Référence de publication: 2015085470/13.

(150097587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Huol Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.344.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juin 2015 a renouvelée les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Andreas GINDIN
- Madame Nicole THOMMES

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015085471/19.

(150097413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.



HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 115.239.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 13 mai 2015, a nommé comme réviseur d'entreprise agréé:

- KPMG LUXEMBOURG, SOCIETE COOPERATIVE, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B149133.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015085468/16.

(150097692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.736,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.987.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085453/10.

(150098053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Horizon Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.422.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners VI Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111863,

Hereby represented by Mrs. Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.



- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.
- 2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
- 2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Horizon Investissements S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

- 6.1 Subscribed Share Capital
- 6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one Euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.
 - 6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 Transfer of Shares
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
 - 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.



- 7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures
- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.
- 7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.
- 7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
 - 7.5 Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

- 8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.



8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 27 th day of the month of June, at 10.00 a.m.
- 9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

- 11.2 Annual Accounts
- 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.
- 11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.
- 14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 16. Modification of articles. T** he Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.



Transitional disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:					
Subscriber	Number	Subscribed	%		
	of shares	amount in			
		EUR			
CVC Capital Partners VI Limited, prenamed	. 1,500,000	15,000	100%		
TOTAL	. 1.500,000	15,000	100%		

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) is now available to the Company.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 26 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfillment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, representing the Company's entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1. The Company will be administered by the following directors (gérants) appointed for an undetermined period:
- a. Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- b. Mr. Thomas Morana, employee, born 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- c. Ms Stella Le Cras, employee, born on 23 July 1965 in St. Saviour (United Kingdom), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, she signed with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CVC Capital Partners VI Limited, une limited company ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111863,

ici représentée par Madame Caroline RONFORT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procuration donnée sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.
- 2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
- 2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Horizon Investissements S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville.
- 5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
 - 5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

- 6.1 Capital Souscrit et Libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille Euros) représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.
 - 6.2 Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.



Art. 7. Management.

- 7.1 Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.
- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
 - 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.
- 7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.
- 7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.
- 7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- 7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
 - 7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

- 8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.



- 8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 27 ème jour du mois de juin, à 10.00.
- 9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

- 11.2 Comptes Annuels
- 11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 13.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 13.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.



Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales		% du capital social
CVC Capital Partners VI Limited, préqualifiée	1.500.000	2011	100%
TOTAL	1.500.000	15.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 15.000 EUR (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1. La Société est gérée par les gérants suivants nommés pour une période indéterminée:
- a. Madame Emanuela Brero, salariée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b. Monsieur Thomas Morana, salariée, né le 14 Juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c. Madame Stella Le Cras, salariée, né le 23 Juillet 1965 à St. Saviour (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la prédite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ronfort, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/16957. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085461/449.

(150098029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.035.589,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

EXTRAIT

En date du 19 mai 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Samuel Haas en tant que gérant est acceptée avec effet au 19 Mai 2015.



Luxembourg, le 19 Mai 2015. Pour extrait conforme John Whiteley

Référence de publication: 2015085465/14.

(150097840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.190.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 13 mai 2015, a nommé comme réviseur d'entreprise agréé:

- KPMG LUXEMBOURG, SOCIETE COOPERATIVE, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B149133.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015085466/16.

(150097693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

GIP II Palma Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.244.

EXTRAIT

Il convient de modifier le nom de l'associé de la Société qui a changé de dénomination en date du 14 avril 2015 de GIP II Palma Luxco I S.à r.l. en GIP II Global Investments S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085442/12.

(150097594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015085556/10.

(150097618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

RREI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.781.

L'an deux mille quinze, le quatre juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RREI HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, 13, Rue de Peppange, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 951 du 10 mai 2011, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.781.



La séance est ouverte à 09.00 heures, sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Lynda BAMBERG, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix millions (10.000.000) d'actions, sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent sept millions deux cent soixante-trois mille trois cent vingt-huit euros (EUR 107.263.328,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de la société de L-3378 Livange, 13, Rue de Peppange vers L-1940 Luxembourg, 186-188, Rue de Longwy «Résidence Athimis» et modification de la première phrase de l'article 2 des statuts dans sa version française et anglaise.
 - 2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3378 Livange, 13, Rue de Peppange vers L-1940 Luxembourg, 186-188, Rue de Longwy - «Résidence Athimis» et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts dans sa version française et anglaise pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,»

Version anglaise:

« **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.» Les autres phrases et alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: THILLMANY, BAMBERG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/06/2015. Relation: EAC/2015/12698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085826/55.

(150097517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Point-Biz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.960.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de la société POINT-BIZ S.A., en abrégé LUX TRADE CENTER, une société anonyme, ayant son siège social au L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean-



Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.960, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C — N° 1868, Recueil des Sociétés et Associations du 26 septembre 2009 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 juin 2013 publié au Mémorial C - N° 2083, Recueil des Sociétés et Associations du 27 août 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRAUD, administrateur, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean-Engling.

Le président nomme secrétaire et scrutateur Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean-Engling à l'adresse suivante: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss (commune de Mompach);
 - 2. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean-Engling à l'adresse suivante: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss, (commune de Mompach).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Siège social. (1 er alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mompach»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Braud, El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16516. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085769/57.

(150097963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.



Ship 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.095.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 1 er juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1 ^{er} juin 2015 que l'associé unique a décidé de:

- 1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, avec effet au 1 er juin 2015.
- 2. élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Madame Maud Martin, née le 1 ^{er} août 1973 à Saint-Mard, Belgique et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015085862/17.

(150097737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.016.

L'an deux mille quinze, le quatre juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme «RREI HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 186-188, Rue de Longwy,

ici représentée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante dûment représentée déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «RREI FrenchCo S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, 13, Rue de Peppange, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1870 du 03 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.016.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3378 Livange, 13, Rue de Peppange vers L-1940 Luxembourg, 186-188, Rue de Longwy - «Résidence Athimis» et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.» Les autres phrases de l'article 5 restent inchangées.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/06/2015. Relation: EAC/2015/12708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085825/41.

(150097513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

PAMM Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 176.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082651/9.

(150094715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pohl Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 47.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082662/9.

(150094242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pranil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9165 Merscheid, 12, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082666/9.

(150094216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Northern Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.962.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082595/9.

(150094231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Olema Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082603/9.

(150094984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck